Gemeng
FRÉISENG

Repas sur roues Informations importantes

- Le service “Repas sur roues” consiste en un service de transport de repas à domicile à savoir à l’endroit communiqué par le bénéficiaire. Toute personne intéressée qui réside dans la commune de Frisange peut faire appel au service repas sur roues.

- Les personnes chargées de la livraison du repas sur roues sont tenues de traiter les bénéficiaires avec courtoisie et amabilité. Elles sont à l’écoute de leurs clients, attentives aux souhaits et doléances exprimés par les bénéficiaires et les transmettent soit directement au cuisinier, soit au responsable de la commune.

- Le tarif est fixé à 11,00 euros par repas livré à domicile

- Les demandes sont à adresser par écrit ou par simple appel téléphonique au responsable de la commune.

- Les repas sont payés à la livraison ou auprès de la commune où les bénéficiaires peuvent acheter un carnet contenant des bons pour 10 repas. Sur demande, une facture peut être établie pour le paiement.

- Les déclarations d’absence ou de reprise des repas sont à signaler au plus tard jusqu’à 9h00 du matin au responsable de la commune.

- La livraison du repas sur roues est effectuée chaque jour entre 11h00 et 13h00.

- Toute réclamation relative à l’exécution ou à l’interprétation du présent contrat devra être adressée au responsable de la commune.

- En cas d’absence ou de non-réponse des bénéficiaires des repas sur roues, le livreur informe dans les meilleurs délais le responsable du repas sur roues de la commune qui s’adresse à la personne de contact ou à l’aidant au sens de l’article 350, paragraphe 7, du Code de la sécurité sociale.

- Le présent contrat peut être résilié par l’une ou l’autre des parties à tout moment, moyennant un simple courrier à adresser à l’administration communale de Frisange.

Pour plus d’informations, merci de prendre contact au **23 66 84 08 - 1.**